



DEVENEZ MEMBRE

TerraVie a développé plusieurs possibilités pour devenir membre. Chaque catégorie de membre comporte des spécificités et des **avantages** distinctifs propres. Vous trouverez la teneur des différenciations sur le site Web à www.terravie.org.

Cette façon de faire vous permet de choisir une catégorie propre à vos besoins et à votre désir de vous impliquer.

Je désire devenir

- Membre sympathisant**
Cotisation annuelle de 20 \$
- Membre actif**
*Cotisation annuelle individu de 35 \$ et organisme de 50 \$ + **60 heures de bénévolat***
- Membre ami**
Cotisation annuelle variant entre 100 \$ et 999 \$
- Membre engagé**
Cotisation annuelle variant entre 1 000 \$ et 9 999 \$
- Membre honorable**
Cotisation annuelle de 10 000 \$ et plus

Veillez remplir le formulaire au verso.

**Votre implication...
...un gage de développement
durable!**



DEVENEZ MEMBRE

Formulaire à remplir

Je joins un chèque au montant de _____ \$

Je préfère porter mon inscription à ma carte de crédit

N° carte

VISA

Master Card

_____ Date d'expiration

M.

Mme

Prénom

_____ Nom de famille

_____ Nom de l'organisme

_____ Adresse

_____ App.

_____ Ville

_____ Province

_____ Code postal

_____ Année de naissance

_____ Numéro téléphone

_____ Adresse courriel

_____ SIGNATURE

Merci de votre contribution à TerraVie

Terravie s'engage à protéger vos renseignements personnels; ils ne seront divulgués à aucun tiers.

Un reçu vous sera envoyé sur demande.



La terre est une entité vivante en évolution. Toute forme de vie sur terre est un élément important de cette entité vivante. Par conséquent, à titre d'individus, nous devons demeurer conscients d'être tous membres d'une communauté globale, nous rappeler sans cesse que nous partageons une mission et une responsabilité communes pour l'avenir de notre planète. Chacun de nous y joue un rôle dans son évolution; nous devons faire face à nos responsabilités et à nos obligations.

La capacité de récupération et le bien-être de l'humanité dépendent de la préservation d'une biosphère saine comprenant tous les systèmes écologiques, une grande variété de plantes et d'animaux, la fertilité de la terre, la pureté de l'air et de l'eau. La protection de la vitalité, de la diversité et de la beauté de la terre est une responsabilité individuelle et collective.

Le but de TerraVie est d'offrir aux individus et aux familles les trois avantages principaux suivants:

- 1. la garantie d'une protection écologique du territoire;**
- 2. une reconnaissance équitable de l'investissement humain;**
- 3. un bien transmissible aux générations futures.**

SECTION 14 - PRINCIPES FONDAMENTAUX

Pour le respect de la Terre et toute forme de vie, la corporation et ses membres:

1. Reconnassent le lien d'interdépendance de tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain.
2. Reconnassent la dignité propre à chaque personne et le potentiel intellectuel, artistique, éthique et spirituel de tout être humain.
3. Affirment que la liberté, la connaissance et le pouvoir entraînent la responsabilité d'agir pour le bien commun.
4. Appuient la justice sociale et économique, en permettant à chacun d'utiliser les moyens d'assurer sa subsistance d'une manière à la fois utile et écologiquement durable.
5. Adoptent une planification et une réglementation en matière de développement durable à tous les niveaux.
6. Reconnassent que le privilège de gérer et d'utiliser les ressources naturelles entraîne une responsabilité environnementale.

7. Gèrent l'utilisation des ressources renouvelables en utilisant des procédés qui respectent les cycles de régénération et qui protègent la santé des écosystèmes.
 8. Adoptent des modes de vie qui mettent l'accent sur la qualité de vie et la modération matérielle.
 9. Agissent avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et favorisent l'utilisation d'énergies renouvelables.
 10. Réduisent, réutilisent et recyclent les matériaux dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurent que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les écosystèmes.
 11. Excluent et éliminent les organismes génétiquement modifiés ou exogènes nuisibles aux espèces indigènes et à l'environnement.
 12. Font porter le poids de la preuve à ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs et obligent la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.
 13. Encouragent le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.
 14. Créent et sauvegardent des réserves naturelles et biologiques viables, incluant des territoires sauvages.
 15. Participent à la régénération des espèces et des écosystèmes en voie d'extinction.
 16. Transmettent aux générations futures les valeurs, les traditions et les institutions qui encouragent la prospérité à long terme des communautés humaines et écologiques de la Terre.
-